

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 juin 2021

**PRISE EN CHARGE ET RÉPARATION DES CONSÉQUENCES DES ESSAIS NUCLÉAIRES
FRANÇAIS - (N° 3966)**

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Rejeté

AMENDEMENT

N° 8

présenté par
M. Brotherson

ARTICLE 2

À l'alinéa 4, supprimer les mots :

« , mais également tout ascendant en ligne directe s'étant vu exposé au rayonnement ionisants dus à ces essais, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de clarification rédactionnelle.